EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

LA REFORME DE LA FORMATION FEDERALE

LIGUE DE FOOTBALL D'AQUITAINE

Ce document a été réalisé avec l'objectif d'informer les clubs sur l'évolution des certificats fédéraux et le dispositif associé à cette réforme, d'expliquer la nouvelle architecture et le cursus de formation.

Pourquoi une réforme ?

PROXIMITE : La réforme a pour but de rendre les formations de base plus accessibles en les proposant **directement dans les clubs**.

COMPÉTENCE : La fédération souhaite élever le niveau de l'encadrement en augmentant l'offre de formation, afin de se rapprocher de « **1 équipe = 1 éducateur formé** ». Les clubs gagneront ainsi en crédibilité, en dégageant une image sécurisante pour les pratiquants et à leurs familles.

DISPONIBILITE : Le dispositif est modulaire, il essaye de répondre aux disponibilités des éducateurs de la base avec **des blocs de 4 heures** pouvant être proposés le soir ou le week-end.

« A la demande de l'Etat, une réforme institutionnelle des formations a été lancée. La Direction Technique Nationale en a profité pour lancer sa propre réforme des formations en termes de contenus, de méthodes et de philosophie de l'entraînement. Elle concerne à la fois le stagiaire entraîneur et les formateurs et vise à rénover l'ensemble des diplômes allant de l'éducateur amateur à l'entraîneur professionnel ».

F. BLAQUART

ACCESSIBILITÉ : L'entrée en formation est libre. L'éducateur peut entrer dans le cursus de formation par **le module de son choix**, selon ses objectifs personnels. Par conséquent, le temps a consacré est réduit pour un éducateur de la base souhaitant acquérir rapidement de nouvelles compétences. De ce fait le coût de formation est diminué, tenant compte des contraintes économiques des clubs amateurs.

COHERENCE : Les nouveaux contenus de formation répondent aux obligations réglementaires, notamment ceux sur **loi de modernisation sociale** et la **réforme des dispositifs de formation de l'état** avec une construction basée sur les compétences à acquérir. Nous voyons apparaître, avec l'application de cette réforme, la certification décalée dans le temps. **Les formations proposées n'obligeront pas leurs bénéficiaires à la certification**. Celle-ci basée sur le volontariat, interviendra dans un second temps spécifique.

INTERACTIVITE : Le dispositif est associé à une **pédagogie interactive** favorisant les relations interindividuelles entre les formateurs et les stagiaires. De plus, l'alternance terrain-salle est maintenue garantissant un bon équilibre de la formation.

PLAISIR : Les contenus de formation sont **accès sur le jeu** et le climat d'apprentissage. En effet, Le jeu est remis au centre de la formation du joueur. L'éducateur devra aborder l'entraînement dans **un climat de travail sécurisant, stimulant et valorisant**.

METHODE : L'application des nouvelles pédagogies, notamment **la pédagogie active** permettra de mettre le joueur au centre de l'activité en le rendant acteur de son développement. Il sera régulièrement sollicité intellectuellement par le questionnement et le guidage.

Le cursus de formation

Le dispositif est constitué de **6 modules de formation en lien avec les catégories d'âges**, ceux-ci étant regroupés dans 3 Certificats Fédéraux (l'appellation Initiateurs 1-2 et Animateur Séniors est conservée jusqu'à l'arrêt officiel des BEES1 par le Ministère des Sports en 2013).

CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL N°1		CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL N°2		CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL N°3	
MODULE	**MODULE**	**MODULE**	**MODULE**	**MODULE**	**MODULE**
U7-U9	**U11**	**U13**	**U15**	**U17-U19**	**Seniors**
6-7-8 ans (Foot à 5)	9-10 ans (Foot à 7)	11-12 ans (Foot à 9)	13-14 ans (Foot à 11)	15-18 ans (Foot à 11)	20 et + (Foot à 11)
16h	**16h**	**16h**	**16h**	**16h**	**16h**

Le jeune animateur Technique (JAT) :

Le Jeune Animateur Technique disparaît du schéma de formation de la Direction Technique Nationale. A compter de septembre 2012, vous pourrez proposer aux jeunes de suivre les modules U9 et U11 (pour les U15 et plus) U13 (pour les U17 et plus) et de certifier le CFF1 (Initiateur1) à 18 ans en se présentant sur une certification de leur choix, après avoir satisfait aux obligations du stage en situation.

L'inscription :

Le candidat peut s'inscrire directement dans le Module (16h de formation) ou le Certificat (32h de formation) de son choix suivant **le programme de formation régional**. Il faut être licencié de la Fédération Française de football. La rénovation des Formations Fédérales s'accompagne d'un nouveau dispositif obligatoire de **préinscription en ligne** accessible via la plateforme informatique OPEN PORTAL que vous retrouverez sur le site de la Ligue dans la rubrique formation.

L'attestation de participation :

A la fin de chaque session, le stagiaire qui aura participé dans son intégralité à la session Modulaire ou au Certificat complet recevra **une attestation de participation**, lui permettant de demander une licence d'éducateur fédéral. Il pourra se présenter à la certification après avoir obtenu les 2 attestations du certificat et après avoir réalisé un stage en situation (5 séances avec une des catégories concernées par le Certificat).

Le dispositif de formation (1)

UN DISPOSITIF EN 3 ETAPES

1ère étape Stage de formation	MODULE A Une catégorie 16h de formation	MODULE B Une catégorie 16h de formation	1ère étape Evaluation formative
2ème étape Le stage en club	• 5 séances en club sur 1 des 2 catégories • 1 rapport de stage		2ème étape Evaluation formative du tuteur
3ème étape Certification décalée	• 1 évaluation en mise en situation pédagogique • 1 oral portant sur le rapport de stage • Le rapport de stage		3ème étape Evaluation certificative

1. LE STAGE DE FORMATION :

L'entrée en formation dans les Brevets fédéraux est libre. L'éducateur peut entrer dans le cursus de formation par **le module de son choix**, selon ses objectifs personnels. Plusieurs formules de formation peuvent être proposées aux stagiaires. La formule la plus adaptée est celle adoptant la logique des **modules de 16h**. L'avantage de cette formule est de pouvoir décentraliser la formation dans les clubs et ainsi étendre le nombre d'éducateurs formés. Bien évidemment le stage bloqué sur 4 jours reste une formule envisageable en fonction de la demande.

- **Bloc 1 - L'éducateur et le public - 4 heures**
- **Bloc 2 - L'éducateur et le jeu - 4 heures**
- **Bloc 3 - L'éducateur et l'entraînement - 4 heures**
- **Bloc 4 L'éducateur et l'accompagnement - 4 heures**

Le dispositif de formation (2)

2. LE STAGE EN CLUB :

Le stagiaire devra réaliser un stage en situation dans un club ou une structure fédérale agréée, dans une des catégories concernées par la formation entreprise.

Le stagiaire devra réaliser au moins **cinq séances** d'entraînement dans la catégorie considérée.
Une attestation de stage pédagogique, mentionnant le nombre de séances réalisées, sera contresignée par le président de la structure et le tuteur du stagiaire. Cette fiche est intégrée dans le rapport de stage.
Sur ces cinq séances, **une fera l'objet d'une évaluation formative** effectuée par un **tuteur**. Le tuteur doit être au minimum du diplôme égal à la formation entreprise par le stagiaire. Une fiche d'évaluation de compétences pédagogiques lui sera remise par le stagiaire.
Enfin, **un rapport de stage** sera demandé à l'issue du stage pédagogique.

3. LA CERTIFICATION

L'examen pour l'obtention du brevet fédéral est décalé au minimum deux mois après la date de la formation.
Pour valider la totalité d'un brevet fédéral, l'éducateur doit **attester de deux modules** de 16h correspondants au Brevet fédéral concerné (voir tableau ci-dessus).
Le candidat dispose de **deux années à la date du second module pour certifier le brevet fédéral.**
En cas d'échec à la certification, le candidat n'aura pas à refaire la formation.
Il devra faire une demande par écrit au conseiller technique départemental ou régional pour repasser les épreuves pour lesquelles il a échoué.
Il garde néanmoins le bénéfice des épreuves validées.

La certification comprend :

1. **Une mise en situation pédagogique de 15' assortie d'un questionnement de 5' autour de la séquence réalisée**

Le candidat recevra par courrier son thème de séance en même temps que sa convocation.
Il doit préparer la séance complète. Le candidat passera en pédagogie sur une des parties de la séance (un jeu, une situation ou un exercice).
La partie de séance choisie reste à la discrétion du jury.
Pour certifier la mise en situation pédagogique, il faut valider 8 compétences sur 14 dont 5 obligatoires (cases grisées)

2. **Un oral de 15' maximum portant sur le rapport de stage**

3. **L'évaluation du rapport de stage en lui-même**

L'architecture des diplômes

Les formations proposées sont à 4 niveaux :

Modules de 16h : formations qualifiantes accessibles dans la catégorie où l'éducateur intervient.

Certificats fédéraux 1, 2 ou 3 : formations diplômantes dans le cadre d'un parcours de valorisation des compétences, 1ère étape indispensable avant l'obtention d'un titre à finalité professionnelle.

Les formations professionnelles : diplômes ou titres à finalité professionnelle, le détenteur peut exercer contre rémunération et obtenir un contrat de travail.

Les certificats de spécialité : formation qualifiante dans un domaine spécifique.

Certificats de spécialité	Diplômes	Equivalence Actuelle	Niveau de qualification
Formation proposée au niveau de la FFF (à partir de la saison 2013-2014)			
	BEPF Brevet d'entraîneur professionnel	DEPF	Niveau 1 - BAC +5 *Licence Pro UEFA*
	BEFF Brevet de formateur	CF	Niveau 2 - BAC +4 *Licence Youth UEFA*
Cadre Technique (Pré-requis)	**DES** Diplôme d'entraîneur supérieur	DEF	Niveau 2 - BAC +3 *Licence A UEFA*
Préparateur Physique			
Gardien de but	**BEF** Brevet d'entraîneur de Football	BE1	Niveau 3 - BAC +2 *Licence B UEFA*
Futsal			
Formation proposée au niveau de la ligue (à partir de la saison 2013-2014)			
Le BMF = CFF1 + CFF2 + CFF3 + CFF4 + Santé/Sécurité + Arbitrage +320 H de mise en situation pédagogique	**BMF** Brevet de Moniteur de Football		Niveau 4 *BAC*
Santé – Sécurité (35H)	Ces 2 certificats sont obligatoires pour accéder aux formations professionnelles		CFF4 (32 H) Projet associatif
Arbitrage (35 H)			
Futsal	**Certificats Fédéraux - Formation proposée au niveau des districts cette saison**		
Handicap	CFF1 (32 H) U9-U11	CFF2 (32 H) U13-U15	CFF3 (32 H) U17/U19-Seniors
Quartiers	Initiateur 1 jusqu'en 2013	Initiateur 2 jusqu'en 2013	Animateur Seniors jusqu'en 2013
Gardien de but			